

96-286 du 17 Juin 1996

96-286 DU 17 JUIN 1996

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA MAITRISE DES EF-
FECTIFS

DECRET n° _____ /MTFPSS/DGFP/DME
SIE portant intégration, nomination
et titularisation à titre excep-
tionnel de Mademoiselle AMONA
Nathalie Gertrude dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie I
des services sociaux (Enseigne-
ment).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

- (/ISAS: (/u la constitution du 15 Mars 1992;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte
du statut général de la FONCTION PUBLIQUE;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires;
D.G.B. (/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires;
(/u le décret n° 63/31/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires

que doivent subir les fonctionnaires stagiaires;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes régle-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-
tion des carrières et reclassements;

D.G.C.F. (/u le décret n° 67/904/MI-DGT du 30 Septembre 1967 modifiant
le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'en-
seignement secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions
des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22 Mai 1964
fixant le statut commun de l'Enseignement;

(/u le décret 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 94/769 du 28 Décembre 1994 portant suspen-
sion des effets financiers à la suite d'une titularisation,
d'un avancement, d'un reclassement, d'une révision de situation
administrative ou tout autre promotion;

(/u le décret 95/25 du 22 Janvier 1995 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret A°95/26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des
des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 95/27 du 22 Janvier 1995 portant nomination
des Ministres délégués, membres du Gouvernement;

(/u le décret 95/32 du 2 Février 1995 portant organisation des
intérims des Membres du Gouvernement;

(/u l'arrêté n° 2037/TP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;

(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressée;
Sur instruction du Conseil des Ministres du 12 Mars 1992;

(/u la lettre n° 1506 du 5 Octobre 1994 du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement;

DECRETE :

4

622

ARTICLE 1er: En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30 Septembre 1967 susvisé, Mademoiselle AMONA (Nathalie Gertrude), née le 6 Février 1962 à Brazzaville, titulaire du CAPEL, option ANGLAIS obtenu à l'Université Marien NGOUABI est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) et nommée au grade de Professeur Certifié des Lycées de 1er échelon stagiaire indice 330.

ARTICLE 2: L'intéressée est mise à la disposition du Ministère de l'Education Nationale.

ARTICLE 3: Conformément aux instructions du Conseil des Ministres du 12 Mars 1992, l'intéressée est titularisée exceptionnellement au titre de l'année 1989 et nommée au 1er échelon de son grade indice 330 pour compter du 5 Octobre 1989. ACC = 1 An.

ARTICLE 4: Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 Décembre 1994 susvisé, cette titularisation ne produira d'effet financier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 5: Le présent décret qui prendra effet ~~XXXXXX~~ du point de vue de l'ancienneté ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXX~~ à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, le 17 Juin 1996

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education Nationale, de la Recherche Scientifique et Technologique, chargé de l'Enseignement Technique,

Martial de Paul IKOUNGA

Le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale,

Professeur Anacllet TSOMAMBET

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

Le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances chargé du Budget et de la Coordination des Régies.

Luc Daniel Adamo MATETA

AMPLIATIONS

JORC.....	1
DGFP/DME.....	3
DGFP/BST.....	3
DGB.....	3
DGCF.....	3
MENRSTET.....	1
DPAA/MENRSTET.....	1
INTERESSEE.....	1
DOSSIER.....	3
SGG/BC.....	2. /-